

VISIO - Organisation des élections des représentants du personnel aux CAP, CCP, CST...

TOOP021ELEC

Organisation des élections des représentants du personnel aux CAP, à la CCP, au CST et désignation des représentants du personnel à la Formation Spécialisée (santé, sécurité et conditions de travail)

En Visio-conférence par ZOOM, de 9h00 à 17h00

Contactez-nous pour réaliser cette formation en INTRA

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Objectifs

- Maîtriser le dispositif réglementaire en matière d'élections et de désignation des représentants du personnel
- Maîtriser la réglementation relative aux opérations électorales
- Avoir un rappel de la mise en place, des attributions et du bon fonctionnement des instances de représentation

Public Visé

- Tout agent des collectivités territoriales et établissements publics ayant à organiser les élections des commissions administratives paritaires (CAP), de la commission consultative paritaire (CCP), du comité social territorial (CST) et la désignation des représentants du personnel à la Formation Spécialisée (FS) désignation des comités d'hygiène, de sécurité et conditions de travail (CHSCT)

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser le dispositif réglementaire en matière d'élections et de désignation des représentants du personnel
- Maîtriser la réglementation relative aux opérations électorales
- Avoir un rappel de la mise en place, des attributions et du bon fonctionnement des instances de représentation

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé théorique illustré d'exemples et de cas concrets
- Support documentaire et paperboard
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la classe virtuelle, à distance, par Zoom

- Chaque jour est séquencé en 4 séquences d'1h30. Pause de 15 à 30 minutes le matin et l'après-midi. Pause méridienne d'une heure.
- Chaque stagiaire sera invité à rejoindre une salle digitale, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 15 à 30 minutes avant le début de la session, pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion.
- Chaque stagiaire est également invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.
- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

Qualification Intervenant.e.s

Pré Requis

- Avoir des connaissances dans l'organisation des élections professionnelles de niveau débutant

Parcours pédagogique

Présentation générale des Commissions Administratives Paritaires (CAP), de la Commission Consultative Paritaire (CCP), du Comité Social Territorial (CST)

- Définition, création et compétences générales

- Composition

Élection des représentants du personnel aux CAP

- Calcul des effectifs au 1er janvier 2022

- Règles relatives aux listes électorales

- . Électeurs aux CAP (corps électoral)
- . Les 3 modalités de vote
- . Établissement des listes électorales
- . Publicité des listes électorales, réclamations et affichage

- Présentation des listes de candidats

- . Composition des listes de candidats et leur représentativité dans la FPT
- . Conditions d'éligibilité des candidats
- . Règles de présentation des listes de candidats
- . Dépôt, affichage et contestation des listes de candidats

- L'organisation du scrutin

- . Matériel de vote (bulletins de vote et enveloppes)
- . Charge financière et acheminement du matériel de vote
- . Bureaux de vote
- . Opérations de recensement et dépouillement des votes

- Résultats des opérations de vote

- . Calcul et attribution des sièges
- . Proclamation et publicité des résultats
- . Procès-verbal
- . Contestation des résultats

Élection des représentants du personnel au sein de la CCP

Le corps électoral (définition)

ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575

- Fonctionnaire spécialiste du statut de la fonction publique et des relations sociales

Règles relatives aux listes électorales

- . Électeurs à la CCP (corps électoral)
- . Les 3 modalités de vote
- . Établissement et publicité des listes

Présentation des listes de candidats

- . Composition et conditions d'éligibilité
- . Règles de présentation, dépôt et affichage des listes de candidats

L'organisation des bureaux de vote

- . Matériel de vote et transmission
- . Opérations de recensement et dépouillement des votes
- . Modalités d'attribution des sièges
- . Proclamation et publicité des résultats
- . Procès-verbal
- . Contestation des résultats

Élection des représentants du personnel au CST

Règles relatives aux listes électorales

- . Électeurs au CST
- . Les 3 modalités de vote
- . Établissement des listes électorales
- . Publicité des listes électorales, réclamations et affichage

Présentation des listes de candidats

- . Composition et présentation des listes de candidats et leur représentativité dans la FPT
- . Conditions d'éligibilité des candidats
- . Dépôt, affichage et contestation des listes de candidats

L'organisation du scrutin

- . Matériel de vote (bulletins de vote et enveloppes)
- . Charge financière et acheminement du matériel de vote
- . Bureaux de vote
- . Opérations de recensement et dépouillement des votes

Résultats des opérations de vote

- . Calcul et attribution des sièges
- . Proclamation et publicité des résultats
- . Procès-verbal
- . Contestation des résultats

Désignation des représentants du personnel à la Formation Spécialisée (FS)

- Attribution des sièges et désignation des membres

- Remplacement des membres

- Fonctionnement et principales attributions

Méthodes et modalités d'évaluation

Les stagiaires sont invités par mail à signer une feuille d'émargement électronique via EasySign

Modalités d'évaluation : Les stagiaires sont invités par mail à compléter une Evaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form

Sanction de la formation : Délivrance d'une attestation d'assiduité et d'une attestation de fin de formation

Modalités d'Accessibilité

Merci de nous contacter pour tout besoin d'aménagement

ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575

 **Durée**

14.00 Heures
2 Jours

Effectif

De 4 à 12 Personnes

 **Tarifs (net de taxes)**

Inter (Par Stagiaire) : **1 240.00**
Intra (Par Jour) : Nous consulter

Tarif Adhérent Inter
1 140.00



Contactez-nous !

Patricia CHOU VAN
Responsable Formation

Tél. : 0153391411
Mail : patricia.chouivan@adiaj.org